

# MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 16.373.452, un actif net de D : 16.305.085 et un bénéfice de D : 1.059.662.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphes d'observation*

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 93,16% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.  
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 6,80% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus indiqué.
- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 25,54% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EPARGNANT FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>15 252 951</u>	<u>9 850 974</u>
Actions et droits rattachés		4 181 984	3 098 467
Obligations et valeurs assimilées		10 392 875	5 850 180
Titres OPCVM		678 092	902 327
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 113 595</u>	<u>8 239 995</u>
Placements monétaires	5	1 101 179	1 498 825
Disponibilités		12 416	6 741 170
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>6 906</u>	<u>1 764</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>16 373 452</u></u>	<u><u>18 092 733</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	54 418	38 628
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	13 949	10 834
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>68 367</u></u>	<u><u>49 462</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	15 667 133	17 630 935
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		25	81
Sommes distribuables de l'exercice		637 927	412 255
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>16 305 085</u></u>	<u><u>18 043 271</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>16 373 452</u></u>	<u><u>18 092 733</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>1 002 039</b>	<b>371 872</b>
Dividendes		566 646	120 189
Revenus des obligations et valeurs assimilées		435 393	251 683
<b>Revenus des placements monétaires *</b>	10	<b>57 448</b>	<b>162 005</b>
<b>Revenus des prises en pension *</b>	11	<b>40 020</b>	<b>79 270</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 099 507</b>	<b>613 147</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(209 248)	(153 422)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>890 259</b>	<b>459 725</b>
<b>Autres charges</b>	13	(34 865)	(30 129)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>855 394</b>	<b>429 596</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(217 467)	(17 341)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>637 927</b>	<b>412 255</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		217 467	17 341
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(502 404)	100 413
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		762 101	487 403
Frais de négociation de titres		(55 429)	(38 190)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 059 662</b>	<b>979 222</b>

(\* ) Retraités pour les besoins de la comparaison, les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "revenus des placements monétaires ", ont été reclassés sous une rubrique spécifique.

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>1 059 662</b>	<b>979 222</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	855 394	429 596
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(502 404)	100 413
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	762 101	487 403
Frais de négociation de titres	(55 429)	(38 190)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(471 371)</b>	<b>(564 970)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(2 326 477)</b>	<b>(220 903)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	11 979 570	8 786 198
- Régularisation des sommes non distribuables	209 060	122 840
- Régularisation des sommes distribuables	314 490	199 465
<b>Rachats</b>		
- Capital	(14 107 684)	(8 955 062)
- Régularisation des sommes non distribuables	(249 016)	(132 585)
- Régularisation des sommes distribuables	(472 897)	(241 759)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(1 738 186)</b>	<b>193 349</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	18 043 271	17 849 922
En fin d'exercice	16 305 085	18 043 271
<b>NOMBRE de PARTS</b>		
En début d'exercice	113 054	114 171
En fin d'exercice	99 408	113 054
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>164,022</b>	<b>159,599</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,06%</b>	<b>5,39%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EPARGNANT FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 15.252.951 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>4 433 745</b>	<b>4 181 984</b>	<b>25,65%</b>
AMEN BANK	1 014	26 257	27 574	0,17%
ASSAD	52 500	468 759	405 458	2,49%
ATTIJARI BANK	9 150	414 490	391 593	2,40%
BH	17 000	309 104	216 478	1,33%
BIAT	2 000	261 290	238 832	1,46%
SALIM	1 090	32 309	36 406	0,22%
EURO CYCLES	10 147	312 619	189 252	1,16%
HANNIBAL LEASE	21 600	173 187	164 160	1,01%
ONE TECH HOLDING	2 500	29 302	39 975	0,25%
S.A.H	38 500	475 006	439 670	2,70%
SFBT	28 500	520 205	671 460	4,12%
SOTUVER	20 953	171 096	184 533	1,13%
TELNET HOLDING	30 000	266 086	288 300	1,77%
UIB	24 400	692 385	577 231	3,54%
TL	21 500	281 435	310 847	1,91%
TLS DS	21 500	215	215	0,00%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>649 970</b>	<b>678 092</b>	<b>4,16%</b>
FCP AMEN SELECTION	985	99 980	90 516	0,56%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 200	124 769	126 878	0,78%
MAC EQUILIBRE FCP	1 760	300 223	330 660	2,03%
MAC CROISSANCE FCP	630	124 998	130 038	0,80%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>10 099 939</b>	<b>10 392 875</b>	<b>63,74%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>1 520 000</b>	<b>1 567 607</b>	<b>9,61%</b>
AMEN BANK SUB 2012 TV TMM+1,3%	8 000	320 000	326 374	2,00%
AMEN BANKSUB 2017-1 A 7,4%	5 000	400 000	415 960	2,55%
BTE 2010 TV TMM+0,7%	2 000	40 000	40 741	0,25%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	2 500	50 000	52 878	0,32%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	10 000	10 576	0,06%
HL 2017-2 B TF 7,85%	7 000	700 000	721 078	4,42%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>8 579 939</b>	<b>8 825 268</b>	<b>54,13%</b>
BTA 03/2019	100	102 000	103 599	0,64%
BTA 03/2019	600	612 000	622 244	3,82%
BTA 10/2020	1 500	1 476 000	1 495 742	9,17%
BTA 10/2020	1 000	984 000	997 162	6,12%
BTA 08/2022	1 000	987 000	1 008 830	6,19%
BTA 08/2022	1 000	987 000	1 008 826	6,19%
BTA 02/2022	2 000	1 954 400	2 046 434	12,55%
BTA 02/2020	1 497	1 477 539	1 542 431	9,46%
<b>TOTAL</b>		<b>15 183 654</b>	<b>15 252 951</b>	<b>93,55%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>93,16%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2017</u></b>	<b>9 396 116</b>	<b>156 478</b>	<b>298 380</b>	<b>9 850 974</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	8 538 100			8 538 100	
Bons du trésor assimilables	7 773 960			7 773 960	
Titres OPCVM	29 437 922			29 437 922	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Cession Actions cotées	(6 907 122)			(6 907 122)	1 026 890
Annuités Obligations de sociétés	(386 000)			(386 000)	-
Cession Bons du trésor assimilables	(3 004 821)			(3 004 821)	(25 596)
Cession Titres OPCVM	(29 664 501)			(29 664 501)	(239 193)
<b>* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u></b>					
Actions cotées			(547 466)	(547 466)	
Titres OPCVM			42 718	42 718	
Bons du trésor assimilables			2 344	2 344	
<b>* <u>Variation des intérêts courus</u></b>					
		116 843		116 843	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2018</u></b>	<b>15 183 654</b>	<b>273 321</b>	<b>(204 024)</b>	<b>15 252 951</b>	<b>762 101</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 1.101.179, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Pensions Livrées</b>	<b>1 100 958</b>	<b>1 101 179</b>	<b>6,75%</b>
Créances sur opérations de pensions livrées (Du 31/12/2018 au 08/01/2019 ATTIJARI BANK au taux de 7,25%)	1 100 958	1 101 179	6,75%
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 958</b>	<b>1 101 179</b>	<b>6,75%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>6,73%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à D : 54.418, contre D : 38.628 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	48 300	32 987
Rémunération du dépositaire	6 118	5 641
<b>Total</b>	<b>54 418</b>	<b>38 628</b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 13.949, contre D : 10.834 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	1 699	1 309
Retenue à la source	1 319	1 200
Rémunération du CAC	10 931	8 325
<b>Total</b>	<b>13 949</b>	<b>10 834</b>

## **Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31 décembre 2017**

Montant	17 630 935
Nombre de parts	113 054
Nombre de copropriétaires	205

### **Souscriptions réalisées**

Montant	11 979 570
Nombre de parts émises	76 816
Nombre de copropriétaires nouveaux	52

### **Rachats effectués**

Montant	(14 107 684)
Nombre de parts rachetées	(90 462)
Nombre de copropriétaires sortants	(60)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(502 404)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	762 101
Régularisation des sommes non distribuables	(39 956)
Frais de négociation de titres	(55 429)

### **Capital au 31 décembre 2018**

Montant	15 667 133
Nombre de parts	99 408
Nombre de copropriétaires	197

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 1.002.039, contre D : 371.872 au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	163 360	97 799
des titres OPCVM	403 286	22 390
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	103 106	82 883
intérêts des BTA	332 287	168 800
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 039</b>	<b>371 872</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 57.448, contre D : 162.005 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Intérêts des certificats de dépôts	11 374	90 573
Intérêts des dépôts à vue	46 074	71 432
<b>TOTAL</b>	<b>57 448</b>	<b>162 005</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 40.020, contre D : 79.270 au 31/12/2017 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 209.248, contre un solde de D : 153.422 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	182 594	130 989
Rémunération du dépositaire	26 654	22 433
<b>Total</b>	<b><u>209 248</u></b>	<b><u>153 422</u></b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 34.865, contre un solde de D : 30.129 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du CAC	12 215	8 880
Redevance du CMF	21 412	18 501
Services bancaires et assimilés	661	1 639
Autres	577	1 109
<b>Total</b>	<b>34 865</b>	<b>30 129</b>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	11,061	5,423	6,246	6,575	6,763
Charges de gestion des placements	(2,105)	(1,357)	(1,450)	(1,258)	(1,207)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>8,956</b>	<b>4,066</b>	<b>4,797</b>	<b>5,316</b>	<b>5,556</b>
Autres charges	(0,351)	(0,267)	(0,222)	(0,274)	(0,257)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>8,605</b>	<b>3,800</b>	<b>4,575</b>	<b>5,042</b>	<b>5,299</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,188)	(0,153)	0,592	0,442	(0,084)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,417</b>	<b>3,647</b>	<b>5,167</b>	<b>5,485</b>	<b>5,215</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5,054)	0,888	1,268	(0,697)	3,640
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,666	4,311	3,857	6,644	0,381
Frais de négociation de titres	(0,558)	(0,338)	(0,536)	(1,008)	(0,637)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,055</b>	<b>4,862</b>	<b>4,589</b>	<b>4,939</b>	<b>3,384</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>10,660</b>	<b>8,662</b>	<b>9,164</b>	<b>9,981</b>	<b>8,683</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,055</b>	<b>4,862</b>	<b>4,589</b>	<b>4,939</b>	<b>3,384</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,402)	(0,086)	1,657	0,911	0,079
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,653</b>	<b>4,775</b>	<b>6,246</b>	<b>5,850</b>	<b>3,463</b>
Distribution de dividendes	<b>3,647</b>	<b>5,167</b>	<b>5,485</b>	<b>5,215</b>	<b>5,168</b>
Valeur liquidative	164,022	159,599	156,344	150,416	144,296

## **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,30%	0,86%	0,95%	0,85%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,17%	0,14%	0,19%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,97%	2,31%	3,37%	3,72%	3,66%

## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

### **Rémunération du dépositaire :**

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.